

## **Médecine du travail**

18/09/2009

### **La CFTC ne signera pas l'accord.**

Les salariés ne doivent pas être les victimes de la pénurie de médecins du travail (Accord "Modernisation Médecine du travail" du vendredi 11 septembre 2009).

La CFTC ne peut pas cautionner une diminution de la protection médico-professionnelle pour les salariés des petites et grandes entreprises.

En effet, pour cause de pénurie de médecins, largement prévisible depuis des années, il est inscrit dans l'accord que la visite médicale aurait une périodicité plus espacée et passerait de 2 à 3 ans.

Déjà en 2000, la CFTC avait émis des réserves sur le passage de 1 an à 2 ans dans l'accord «Santé au Travail» .

Dans un contexte très difficile au sein des entreprises pour les salariés, la CFTC ne signera donc pas un accord qui n'apporte que du moins pour les salariés.

*Jacques VOISIN, Président*